

**COMMUNE DE SEPMES****Place de l'Église**

37800

~

**Tél. : 02 47 65 44 66****Fax : 02 47 65 59 14****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**N° 2022-09-05**

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M.BASECQ Samuel, Mme DELORME Manon, Mme LANGLOIS Barbara, Adjoints, Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,

Mme BILLY Justine, M.BARILLET Gaby, M. DENIS Jason, M.LABARRE Thomas, Mme VERNAT Virginie, M. CHOLLET Yohan, Mme REZEAU Cindy

Absents excusés :

M. DAGUET Alain, adjoint. M. RAGUIN Charles,

Mme Barbara LANGLOIS, a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : ...	14
Nombre de présents : .....	12
Nombre de votants : .....	12
<i>Date de convocation : 2 novembre 2022</i>	

**OBJET : SKATE PARK : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AGENCE  
NATIONALE DU SPORT**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour l'aménagement de l'aire de Skate Park.

Le chiffrage a été réajusté : les équipements sont estimés à 41 500€ HT et le revêtement à 22 598,54€ HT

Le choix se porte sur un modèle en bois, jugé plus durable, réparable, utilisable en toute saison, et moins bruyant.

Le projet, prévu pour 2023, est estimé dans sa globalité, à environ 64 098,54 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 65% dans le cadre de l'appel à projet 5000 équipements sportifs de proximité Paris 2024.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour l'aménagement d'une aire de skate park.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document à intervenir.

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**

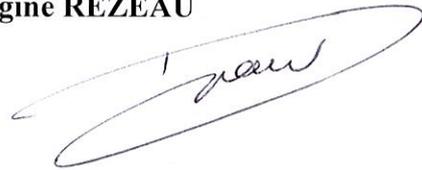
**Barbara LANGLOIS**



**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE MAIRE,**

**Régine REZEAU**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le **15 novembre 2022** et publié le **15 novembre 2022**

À SEPMEs, le **15 novembre 2022**

Le Maire,

